



Programme du parti

**Propositions adoptées au congrès
des 22 et 23 mars 2013**

Table des Matières

Démocratie et gouvernance	3
Saine gestion et fiscalité responsable	6
Services de base.....	8
Ville de développement économique	10
Ville durable	12
Éducation et renforcement des collectivités	15
Culture, patrimoine et identité	166

Démocratie et gouvernance

Nous croyons que le renouveau démocratique passe par la participation citoyenne aux débats publics et par la capacité d'influer sur le système politique. Lors de la dernière élection municipale, le taux de participation était sous la barre des 40%, la pire performance **parmi** grandes villes, Laval exceptée. Les consultations publiques à Gatineau attirent peu et **on constate** un désintérêt certain envers la politique municipale. Action Gatineau propose des mesures pour amener la population à se réapproprier sa ville.

Les municipalités ont tout avantage à favoriser la transparence dans leur gestion. L'ouverture des débats au public et l'accessibilité à l'information sont des outils essentiels à une gouvernance municipale moderne et favorisent la participation citoyenne à la chose publique. Une démocratie saine passe par une municipalité réellement ouverte qui applique des principes de gestion modernes.

À cet égard, chaque membre du conseil municipal assume une fonction politique et non un simple rôle administratif. La personne élue doit proposer un idéal à atteindre, obtenir un mandat pour le réaliser, puis mobiliser toutes les forces intervenant au niveau de la ville pour y arriver. Elle doit aussi assurer une gestion saine des affaires publiques dans le respect de la volonté de la population. Devenir membre du conseil municipal confère donc à la fois une triple charge de représentation de la population, de leadership dans la communauté et d'administration de la Cité.

Résolution 1.1

Que la ville de Gatineau procède, à même les budgets présentement consacrés aux consultations publiques, à la création d'un Office gatinois des consultations publiques sur le modèle de ceux de Montréal et de Québec, en lui accordant la même indépendance d'action.

Résolution 1.2

Que la ville de Gatineau devienne un chef de file des « villes ouvertes » en rendant disponible et accessible toute information pouvant être divulguée en vertu de la Loi d'accès à l'information, sans que quiconque ait à en faire la demande. Ainsi seront mis en ligne proactivement en priorité : les contrats adjugés par la Ville et ses organismes paramunicipaux, les ajouts modifiant ces contrats, les plans directeurs des infrastructures, l'ensemble des documents relatifs aux commissions et comités municipaux ainsi que les budgets discrétionnaires des personnes occupant un poste électif.

Résolution 1.3

Que la ville de Gatineau valorise et augmente la participation citoyenne au processus démocratique, qu'elle consulte la population en amont des décisions, lui reconnaisse un pouvoir réel d'influence, et qu'elle réserve une place prépondérante aux associations citoyennes, soutienne la création de conseils de quartier, développe un service de garde lors des séances du conseil municipal ou lors des consultations publiques et qu'elle recoure à toutes les technologies susceptibles de favoriser la participation.

Résolution 1.4

Que la ville de Gatineau instaure un système de gouvernance municipale où l'opposition aura les moyens de jouer son rôle efficacement, notamment en occupant, le cas échéant, la vice-présidence des comités et commissions du conseil municipal, en ayant accès à la même information que les autres élus, en ayant la possibilité d'embaucher à même les budgets actuels du personnel politique ayant pour rôle de rapprocher les gens élus de la population. Que la Ville adopte également une politique qui permet les colistiers.

Résolution 1.5

Pour mieux lutter contre la collusion et la corruption, que la ville de Gatineau, en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique, analyse sans attendre les contrats adjugés depuis dix ans, ses procédures administratives, ainsi que son expertise en matière d'attribution de contrat et de gestion des chantiers.

Résolution 1.6

Qu'Action Gatineau reste indépendant des partis provinciaux et fédéraux pour défendre d'abord et avant tout les intérêts de la ville de Gatineau, peu importe le parti au pouvoir à Ottawa ou à Québec.

Résolution 1.7

Qu'Action Gatineau demande que le conseil municipal modifie ses règles de régie interne afin de permettre aux personnes élues d'assister à toute rencontre officielle des comités et commissions de la municipalité sans exception.

Résolution 1.8

Que la ville de Gatineau assure à tous les membres élus du conseil un salaire équivalent, sans bonification par comité, afin qu'ils puissent assumer adéquatement leur rôle et leurs responsabilités politiques : le niveau de ce salaire sera suggéré par une commission indépendante.

Résolution 1.9

Que la ville de Gatineau exige de toutes les personnes élues qui participent à des assemblées, colloques ou autres activités politiques à l'extérieur de Gatineau, un rapport de mission identifiant l'information recueillie et précisant les coûts de participation à l'activité. Ce rapport sera rendu public sur le site Web de la municipalité.

Résolution 1.10

Que le maire de Gatineau nomme une personne responsable des relations intergouvernementales et internationales afin d'assurer une représentation régulière et un suivi rigoureux auprès des gouvernements des niveaux supérieurs, ainsi qu'avec les autres villes du Québec, du Canada et du monde.

Résolution 1.11

Que la ville de Gatineau mette en place un mécanisme participatif menant à l'élaboration du budget, notamment en ayant comme objectif de renforcer la participation citoyenne et de sensibiliser et éduquer la population sur les choix financiers auxquels font face les personnes élues au conseil.

Résolution 1.12

Que la ville de Gatineau diffuse l'information reliée à ses objectifs, procédures et pouvoirs auprès de la population affectée par ses décisions afin de favoriser l'acceptation sociale de ses projets, plus particulièrement ceux ayant un impact direct sur les propriétés de ses contribuables.

Résolution 1.13

Qu'Action Gatineau modifie la politique d'utilisation des budgets discrétionnaires des membres du conseil municipal, pour qu'après le 30 juin de l'année électorale aucune somme ne soit utilisée pour la distribution d'un bulletin de quartier ou l'allocation de fonds à des organismes de Gatineau.

Résolution 1.14

Que la ville de Gatineau, par l'entremise de sa Commission jeunesse, organise un Conseil municipal des jeunes s'inspirant du Parlement des jeunes et travaille de concert avec les écoles pour élaborer des activités éducatives qui inciteraient les parents à assister aux séances du conseil municipal et à participer aux consultations publiques en compagnie de leurs jeunes.

Saine gestion et fiscalité responsable

Notre parti veut que Gatineau sorte du rôle traditionnel des villes parce que les villes sont les gouvernements les mieux placés pour agir efficacement dans un grand nombre de domaines et dans l'intérêt à la fois de la population et des contribuables. Étant donnés les sommets financiers atteints par l'impôt foncier et la capacité limitée de payer des contribuables, les villes d'aujourd'hui se doivent de diversifier leurs sources de revenus. Plus encore, Gatineau doit s'assurer que chaque dollar provenant de sa population soit dépensé à bon escient et qu'il procure un bénéfice réel et à long terme sur le plan économique, social ou culturel. Pour y arriver Gatineau doit utiliser sa position stratégique près de la capitale fédérale et la force politique que devrait lui conférer sa position de quatrième ville du Québec. Avantages qu'elle possède mais ne met pas à profit.

Résolution 2.1

Qu'Action Gatineau dépose, avant la prochaine élection, un cadre financier pour informer la population quant aux principes qu'appliquera le parti lors de l'élaboration des budgets municipaux en ce qui concerne la gestion de la dette et les hausses de taxes.

Résolution 2.

Que la personne élue à la mairie de la ville de Gatineau, dès le lendemain de son élection, engage des pourparlers avec les responsables des syndicats municipaux pour chercher une solution locale au déficit actuariel des caisses de retraite.

Résolution 2.3

Que la ville de Gatineau devienne un leader québécois de la lutte politique pour diversifier les sources de revenus municipaux et alléger le fardeau fiscal basé sur la taxe foncière en exigeant en priorité que leur soit cédée une part des revenus de la TVQ.

Résolution 2.4

Que toute dépense soit faite sur la base des besoins ou sur la base des villages urbains, aucune dépense n'étant étudiée sur la base du territoire des quartiers électoraux ou des secteurs.

Résolution 2.5

Que la Ville revoie les modalités de paiement des taxes municipales pour permettre leur étalement en plusieurs versements sans pénalité.

Résolution 2.6

Que le Conseil municipal de Gatineau étende le mandat de l'ombudsman et du bureau de la vérification générale à la Société de transport de l'Outaouais, au Centre local de développement et à l'Office municipal d'habitation de Gatineau.

Résolution 2.7

Que la ville refuse d'accorder tout contrat pour ses infrastructures qui fait appel à quelque forme de partenariat public-privé (PPP) que ce soit.

Résolution 2.8

Que soit aboli le Fonds de développement des communautés, fonds actuel de 20 millions de dollars divisé par quartier électoral, afin que tous les projets soient étudiés dans le cadre du processus budgétaire normal.

Résolution 2.9

Que la ville de Gatineau implante davantage d'outils de mesure de rendement et d'évaluation des programmes et des services, notamment par des analyses comparatives de leurs coûts par rapport à leur propre performance dans le temps et en comparaison avec celle d'autres municipalités.

Résolution 2.10

Que la ville de Gatineau alloue des ressources financières pour la rémunération de l'ombudsman et des commissaires.

Services de base

L'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, les services de police et d'incendie, l'entretien des infrastructures routières, souterraines et immobilières, le déneigement, la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables et compostables sont autant de services de base qu'une ville doit offrir à sa population sur une base continue.

Gatineau, comme l'ensemble des municipalités québécoises et canadiennes, fait face à un important déficit en matière d'infrastructures (routes, aqueducs, égouts, etc.). La création d'une réserve de cycle de vie et d'une taxe dédiée aux infrastructures marque un premier pas dans la bonne direction, mais il faut s'employer à trouver des solutions novatrices qui n'alourdiront pas davantage le fardeau fiscal des contribuables.

Un grand chantier d'optimisation a été lancé par le service des travaux publics et a donné des résultats. Il faut aller plus loin, s'inspirer des pratiques exemplaires et revoir l'ensemble de nos processus et procédures pour profiter au maximum de l'expertise de notre personnel.

Résolution 3.1

Que la ville de Gatineau se dote d'un bureau de projets tenu de rendre des comptes ayant pour mandat de gérer l'exécution des grands projets afin d'éliminer les dépassements de coûts.

Résolution 3.2

Que la ville de Gatineau favorise la décentralisation/déconcentration de ses services, notamment en donnant plus de pouvoir aux directions des Centres de services pour améliorer la cohérence de l'action municipale sur le terrain, la rapidité de réponse aux citoyens et aux citoyennes et le respect des réalités locales.

Résolution 3.3

Que la ville de Gatineau soit un exemple de ville sécuritaire et investisse davantage dans les mesures de prévention.

Résolution 3.4

Que la ville de Gatineau s'inspire des meilleures pratiques et revoie l'ensemble de ses processus et procédures pour profiter au maximum de l'expertise de son personnel.

Résolution 3.5

Que la ville de Gatineau évalue les économies réalisables si le service des travaux publics soumissionnait pour certains contrats municipaux ou si la ville confiait à ses cols bleus l'exécution de certains travaux actuellement donnés à contrat et modifie au besoin les règles de procédure.

Résolution 3.6

Que la ville de Gatineau revoie sa politique de gestion des matières résiduelles pour améliorer la gestion des déchets ultimes, par exemple en étudiant la faisabilité d'implanter des usines de transformation des déchets résiduels et de traitement des eaux usées en sources d'énergie.

Résolution 3.7

Que la ville de Gatineau encourage son service de police à former davantage de policiers et policières communautaires pour les préparer à répondre adéquatement aux besoins des personnes fragilisées ou en détresse (itinérantes, intoxiquées, affectées par des troubles de santé mentale, etc.).

Ville de développement économique

Notre parti veut faire de Gatineau un chef de file en matière de développement économique. Alors que Gatineau tente de se présenter comme une ville d'affaires, plusieurs entrepreneurs parlent plutôt de Gatineau « ville d'enfer ». Pour modifier cette perception, la Ville doit revoir ses pratiques et agir en partenaire privilégié des projets économiques menés sur son territoire. La complexité du système administratif et la lourdeur de la réglementation doivent être corrigées pour que la Ville puisse s'adapter aux besoins de l'entrepreneuriat et être assez flexible pour attirer et garder des entreprises d'envergure. Action Gatineau veut que les échanges entre Gatineau et ses gens d'affaires soient fondés sur la recherche de solutions, et non pas limités à l'énumération de règlements. Le principe qui sous-tendra notre action est que l'administration doit s'adapter aux gens, pas l'inverse.

Résolution 4.1

Qu'Action Gatineau dépose, avant l'élection de novembre 2013, un plan de mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville qui ordonnerait les nombreux projets en cours, établirait les priorités et définirait les fonds à engager.

Résolution 4.2

Que la ville de Gatineau instaure un processus formel de recours en créant un comité de révision pour les citoyens, les citoyennes et les directions d'entreprises qui se considèrent lésés par des blocages au niveau administratif municipal.

Résolution 4.3

Que la ville de Gatineau procède à une révision en profondeur de la réglementation et des processus administratifs dans une perspective d'allègement et d'efficacité.

Résolution 4.4

Que la ville de Gatineau identifie un guichet unique qui reçoit, évalue et guide les projets des gens d'affaires afin de faciliter les processus administratifs et de déterminer les ressources disponibles à leur réalisation. Ce guichet unique jouerait aussi le rôle d'incubateur d'idées d'affaires.

Résolution 4.5

Que la ville de Gatineau contribue au développement de pôles d'expertise universitaire et de créneaux industriels de la région de l'Outaouais en adoptant une politique proactive d'utilisation du bois dans la construction résidentielle et commerciale et dans la construction d'édifices municipaux.

Résolution 4.6

Que la ville de Gatineau facilite la compréhension de ses avis publics en vulgarisant le libellé du texte de ses règlements et qu'elle facilite l'accès aux permis nécessaires à la réalisation d'un projet par l'utilisation d'un outil interactif sur son site Web qui identifie les permis requis selon les caractéristiques du projet décrit à la manière d'un outil tel que PerLE (ou bizpal.ca).

Résolution 4.7

Que la ville de Gatineau se dote d'une politique d'appui en faveur de l'économie sociale comme levier privilégié de développement de services de proximité, d'accès à la culture, d'entrepreneuriat et d'innovation; que la ville de Gatineau nomme une personne responsable sur le plan politique de l'économie sociale, mandatée pour assurer l'élaboration d'un plan d'action et sa mise en œuvre.

Résolution 4.8

Que la ville de Gatineau entreprenne un démarchage particulier auprès des personnes immigrantes souhaitant investir afin de les informer des possibilités d'affaires à Gatineau et leur offrir un parcours adapté à leurs capacités et leurs besoins qui facilite le déploiement de leur entreprise.

Résolution 4.9

Que la ville de Gatineau accorde une plus grande autonomie de parole et d'action à Développement économique – Centre local de développement (DE-CLD) Gatineau dans le cadre d'orientations claires en faveur du développement économique local.

Résolution 4.10

Que la ville de Gatineau favorise, par tous les moyens mis à sa disposition, l'offre de commerces et l'augmentation de l'achalandage dans ses noyaux urbains en encourageant de plus grandes heures d'ouvertures, en offrant un service de transport en commun de nuit vers le centre-ville et en proposant des mesures qui favorisent l'accès à des immeubles locatifs laissés vacants pour une période prolongée.

Résolution 4.11

Que la ville de Gatineau se préoccupe de la diversification de son économie en misant sur ses forces, en soutenant l'accroissement des exportations et les efforts des entreprises gatinoises pour répondre aux opportunités des achats publics, en priorité ceux du gouvernement fédéral où elles sont sous-représentées (à peine 1% présentement).

Résolution 4.12

Que la ville de Gatineau permette à Développement économique – Centre local de développement (DE-CLD) d'élire ses dirigeants parmi les membres de son conseil d'administration et refuse que les personnes élues au municipal accèdent à ces postes, afin de protéger la réserve nécessaire à l'évaluation de l'activité de l'organisme.

Résolution 4.13

Que la ville de Gatineau favorise, par tous les moyens mis à sa disposition, l'achat local auprès des entreprises de son territoire et, particulièrement, auprès des entreprises d'économie sociale.

Ville durable

La qualité et l'accessibilité des espaces naturels composant le territoire de la ville constituent des éléments identitaires forts qui contribuent à la qualité de vie et sont source de fierté pour la population gatinoise. Cependant, le modèle d'étalement urbain employé par la ville de Gatineau n'est pas viable, autant du point de vue économique que celui du développement durable. Notre modèle de ville idéale est celle où les gens peuvent vivre, travailler, consommer et s'adonner à des loisirs dans leur propre quartier.

Ainsi, notre parti valorise une gestion rigoureuse de l'aménagement par un développement axé sur la densification des zones urbaines, la mise en place de mécanismes de protection des milieux naturels ainsi que la valorisation de l'utilisation des transports collectifs et actifs afin d'améliorer la qualité de vie des familles, des personnes retraitées, des jeunes. Notre approche responsable et durable vise une réduction à long terme des dépenses liées aux infrastructures et favorise un développement qui fait contrepoids au tout à l'auto. Elle veut aussi offrir à notre communauté des environnements favorables à la pratique d'activités physiques et aux saines habitudes de vie. Afin de respecter ces objectifs, la ville doit inclure ces idées dans son schéma d'aménagement et en assurer un suivi régulier et rigoureux.

Résolution 5.1

Que la ville de Gatineau mette en place un comité de suivi et de mise en œuvre du schéma d'aménagement. Le comité sera formé de personnes incontournables pour le succès du schéma (gens d'affaires, citoyens et citoyennes, société civile, Société de transport de l'Outaouais - STO, etc.). Le comité aura pour mandat d'évaluer la progression dans l'atteinte des objectifs du schéma et de s'assurer d'un dialogue continu entre la Ville et les acteurs sur le terrain.

Résolution 5.2

Que la ville de Gatineau freine l'étalement urbain en planifiant son développement à l'échelle de la ville plutôt que par secteur ou par aire de marché, et ce, en donnant clairement la priorité au redéveloppement et à la densification dans le présent schéma d'aménagement.

Résolution 5.3

Que la ville de Gatineau mette en place le plus rapidement possible un processus de concertation avec les municipalités régionales de comté (MRC) voisines pour en **vue d'adopter** un schéma d'aménagement commun.

Résolution 5.4

Que la ville de Gatineau s'urbanise par un aménagement qui permet une continuité du réseau écologique et qui combine développement et protection du territoire.

Résolution 5.5

Que l'aménagement de la ville de Gatineau prévoie une flexibilité des zonages et la révision des zones existantes pour favoriser la mixité des types d'habitation.

Résolution 5.6

Que la ville de Gatineau tienne compte du principe de mixité sociale dans le développement de son territoire et l'établissement de nouveaux quartiers, notamment en assujettissant le schéma d'aménagement et de développement à la politique de développement social.

Résolution 5.7

Que la ville de Gatineau offre un service substantiel, attrayant et accessible en transports collectifs et actifs, qui comprend en priorité le développement d'un réseau cyclable utilitaire, efficace et sécuritaire et qu'elle vise à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles notamment en électrifiant son parc automobile et son réseau de transport en commun.

Résolution 5.8

Que la ville de Gatineau établisse une réglementation spécifique encadrant les activités d'agriculture urbaine de manière à promouvoir l'alimentation locale et la revégétalisation en s'appuyant sur une fiscalité incitative.

Résolution 5.9

Que la ville de Gatineau se dote d'objectifs précis pour accroître significativement le nombre et la répartition des jardins communautaires – au moins le double – et pour mieux appuyer les comités citoyens qui administrent le réseau.

Résolution 5.10

Que la ville de Gatineau maximise l'utilisation de plantes et d'arbres fruitiers dans ses aménagements paysagers.

Résolution 5.11

Dans le cadre de la politique de densification, que la ville de Gatineau s'assure que la construction des futurs bâtiments respecte l'échelle humaine et le bâti historique, par leur hauteur et leur gabarit.

Résolution 5.12

Que la Ville de Gatineau prévoie la conception et l'adoption d'une charte ambitieuse de l'écoquartier pour encadrer cette appellation et permettre la planification de quartiers véritablement respectueux de l'environnement et générateurs de milieux de vie de qualité. De plus, que cette Charte comprenne, selon les milieux d'intervention (secteurs centraux et existants versus secteurs périphériques et vacants) et les critères pris en compte, une classification selon le niveau de performance.

Résolution 5.13

Que la ville de Gatineau crée des places publiques, des rues piétonnières et des espaces verts au cœur des zones d'habitation qui favorise une vie de quartier rassembleuse et inclusive, visant notamment le verdissement des cours d'école et la création de parcs-écoles.

Résolution 5.14

Tout comme pour le secteur du centre-ville, que la Ville de Gatineau considère la pertinence et la possibilité de concevoir des programmes particuliers d'urbanisme pour les principaux noyaux urbains tels que les noyaux urbains d'Aylmer, de Gatineau (La Cité) et Buckingham. Ces outils de planification pourraient entre autres prévoir l'inclusion d'incitatifs pour l'établissement de nouvelles familles.

Éducation et renforcement des collectivités

Le monde de l'éducation et le monde municipal ont des activités complémentaires et disposent d'un énorme potentiel pour contribuer à la prospérité et au développement social de Gatineau. De plus, les villes, les écoles, les cégeps et les universités desservent les mêmes jeunes et sont financés par les mêmes contribuables. À ce titre, la ville de Gatineau doit privilégier sa relation avec le monde de l'éducation en établissant des mécanismes de communication permanents, en arrimant ses activités aux leurs et en favorisant le partage des infrastructures, notamment les infrastructures sportives.

Aussi, bien que la population de Gatineau soit très scolarisée et jouisse d'une offre d'emplois intéressants, il existe des poches de pauvreté significatives dans plusieurs secteurs. De nombreuses organisations communautaires interviennent par la mobilisation du milieu et la solidarité citoyenne pour contrer les effets induits par l'exclusion et les inégalités sociales.

Résolution 6.1

Que la ville de Gatineau vise la « facturation zéro » et maximise les échanges de services et l'utilisation des infrastructures avec les maisons d'enseignement et les commissions scolaires.

Résolution 6.2

Que la ville de Gatineau inscrive au schéma d'aménagement et dans les priorités municipales la création d'un quartier universitaire et contribue activement à bâtir une ville du Savoir en intensifiant ses relations avec toutes les institutions d'enseignement et que la ville de Gatineau renouvelle son entente avec la Fondation de l'UQO et la contribution de 250 000\$ pour son développement.

Résolution 6.3

Que la ville de Gatineau favorise la mise en place d'une table permanente de concertation en éducation qui réunira les directions et autres éléments actifs des maisons d'enseignement (corps enseignant, personnel technique, population étudiante, syndicats, commissions scolaires) et la mairie de Gatineau afin d'élaborer une vision commune de partenariats et d'en concrétiser les objectifs.

Résolution 6.4

Que la ville de Gatineau devienne un chef de file de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais et appuie l'Université du Québec en Outaouais, le Conservatoire de musique de Gatineau, le Cégep de l'Outaouais, le Collège pré- universitaire Nouvelles Frontières et le Cégep Heritage dans leurs démarches visant à élargir et bonifier leur offre de programmes et à se doter de nouvelles installations pour les accueillir.

Résolution 6.5

Que la Société de transport de l'Outaouais (STO) négocie avec toutes les commissions scolaires un partenariat similaire à celui établi avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour accélérer l'émergence d'une culture d'utilisation du transport en commun chez les jeunes.

Résolution 6.6

Que la ville de Gatineau investisse davantage en développement social pour soutenir le travail des organismes communautaires et des associations de quartier afin de promouvoir la responsabilisation citoyenne et assurer un tissu social dynamique.

Résolution 6.7

Que la ville de Gatineau assume le leadership dans la concertation de ses services avec les personnes du milieu impliquées dans la lutte à la pauvreté et à l'itinérance, notamment en s'assurant que des protocoles soient signés pour favoriser une plus grande collaboration.

Résolution 6.8

Que la ville de Gatineau s'engage davantage aux plans organisationnel et financier avec les organismes d'aide aux personnes âgées afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services qui leur sont rendus et développer un plan à long terme pour faire face aux défis liés au vieillissement de la population.

Résolution 6.9

Que la ville de Gatineau fasse des efforts importants pour bien desservir la minorité anglophone historiquement présente sur son territoire et que ces efforts se fassent dans le respect de la Charte de la langue française et des autres lois québécoises.

Culture, patrimoine et identité

La culture joue un rôle de premier plan dans l'essor d'une ville car elle constitue un puissant levier de cohésion sociale et d'harmonie. On peut citer de nombreuses villes exemples à travers le monde dont l'expérience démontre que l'identité et la qualité de vie de la population s'affirment lorsque les villes encouragent la production, la diffusion et la consommation des produits de leurs artistes et de la création artisanale, et mettent en valeur leur histoire et leur patrimoine.

Gatineau est une des plus grandes villes du Québec bénéficiant d'une part importante de sa population venue de l'extérieur de la région. La ville actuelle regroupe aussi plusieurs anciens noyaux villageois. Cela pose des défis au développement d'un sentiment d'appartenance. Pour se distinguer, Gatineau doit valoriser son histoire, s'appuyer sur les identités et les institutions locales partout sur le territoire et développer sa propre personnalité. Le concept d'identité s'impose donc comme une priorité : pour parler aux autres, il faut savoir qui nous sommes.

À l'échelle du Québec, Gatineau est un important pôle d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées au pays. À ce titre, la Ville doit être un modèle d'inclusion en misant sur l'ouverture et la générosité tout en encourageant l'intégration à la majorité francophone pour partager fièrement la richesse de son histoire et de son patrimoine. C'est ainsi que, tous ensemble, les gens d'ici contribueront à façonner une identité collective forte et un sentiment d'appartenance à Gatineau.

Résolution 7.1

Que la ville de Gatineau lie la construction de la bibliothèque centrale prévue dans l'axe Montcalm à un chantier ouvert à des projets de nature culturelle et artistique ou à des commerces de destination afin de profiter de l'implantation de cette institution culturelle pour stimuler la promotion et la diffusion des arts et de la culture auprès de la population et des gens de passage, notamment en adoptant un zonage et un plan d'aménagement conséquents.

Résolution 7.2

Que la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que leurs services respectifs soient mobilisés dans une action conjointe pour favoriser la revitalisation des cœurs de villages et des quartiers dégradés de la ville.

Résolution 7.3

Que la ville de Gatineau élargisse le mandat de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine afin qu'elle devienne un véritable levier de gouvernance doté de l'autonomie nécessaire et des moyens suffisants pour mener des recherches et consulter la population sur les sujets qui relèvent de sa compétence. Cette disposition pourrait être étendue à d'autres comités et commissions de la ville.

Résolution 7.4

Que la ville de Gatineau inclue à son comité de suivi sur la politique en matière de diversité culturelle un représentant du DE-CLD et des représentants des communautés culturelles et qu'elle élargisse le mandat du comité pour y ajouter un volet économique visant à soutenir l'entrepreneuriat issu des communautés culturelles.

Résolution 7.5

Que la ville de Gatineau travaille à la valorisation de l'histoire et du patrimoine bâti de la ville en œuvrant à la création d'un musée d'histoire de l'Outaouais et en étoffant sa politique du patrimoine de mesures et de moyens adéquats pour préserver et revaloriser le patrimoine bâti dégradé.

Résolution 7.6

Que la ville de Gatineau explore de nouvelles sources de financement pour mettre en œuvre une stratégie de développement culturel destinée à faire de son territoire un pôle urbain qui témoignera de l'histoire et de la culture de sa population.

Résolution 7.7

Que la ville de Gatineau bonifie son Inventaire et classement du patrimoine bâti en y ajoutant l'état de vétusté de chacun des édifices patrimoniaux. Que la Ville élabore ensuite une politique de gestion des immeubles patrimoniaux laissés à l'abandon afin d'en remettre dans certains cas la propriété à la municipalité et qu'elle encourage la remise en état des édifices patrimoniaux vétustes par le biais de projets proposés et soutenus par un comité mixte de citoyens et citoyennes et de directions d'entreprises.

Résolution 7.8

Que la ville de Gatineau se prévale de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) pour établir des crédits de taxes dont bénéficieraient les ateliers d'artistes ou centres de création artisanale et des regroupements d'artistes tout en envisageant la récupération d'une partie ou la totalité du manque à gagner auprès du palier provincial (cf. Rapport L'Allier de 2010). La ville de Gatineau mettrait ainsi en place les conditions optimales pour développer et accueillir sur son territoire la capacité créatrice et innovante non matérielle tout en favorisant la culture vivante de la création jusqu'à la diffusion.